

**INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES
LEGISLATURE 2016-2021**

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 7 JUIN 2016

L'installation des Autorités communales et la séance du Conseil communal se font en deux parties selon le programme détaillé du 2 mai 2016 : 1^{ère} partie à l'Eglise de Lavigny et la seconde à la Maison de commune

Membres présents : 28

Excusé : Monsieur Neil Forsyth, qui a été hospitalisé

Absent : Monsieur Agron Berisha

L'Assermentation est conduite par la Préfète du district de Morges, Madame Andréa Arn.

• **Nomination du secrétaire et des scrutateurs provisoires**

- Secrétaire : Madame Loredana Simone
- Scrutateurs : Messieurs Olivier Rochat et Benoît Croset

Madame la Préfète déclare qu'aucun recours n'a été présenté dans le délai légal. Par conséquent elle procède à l'installation des Autorités communales.

- **Assermentation des membres du Conseil communal.**

La Préfète donne la lecture du serment. Les citoyennes et citoyens élus sont appelés individuellement à lever la main droite et prononcer : "Je le promets".

La secrétaire procède à l'appel.

Chaque Conseiller présent solennise la promesse et est de ce fait installé membre du Conseil communal pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2016.

• **Assermentation de la Municipalité.**

Monsieur le Syndic Bernard Rochat confirme qu'il n'y a entre les élus aucun degré de parenté prohibé selon l'article 48 de la Loi sur les communes, les Membres de l'exécutif ainsi que la secrétaire municipale et le boursier ne sont pas atteints par l'article 48 de la Loi sur les communes.

La Préfète procède à l'assermentation du Syndic et des Municipaux.

Après la lecture du serment, chacun, à l'appel de son nom lève la main droite et prononce "Je le promets" :

- Monsieur Bernard ROCHAT (Syndic)
- Monsieur Christian GRIN
- Monsieur Claude PHILIPONA
- Monsieur Willy FAVRE
- Monsieur Rémy WULLIENS

Au nom du Conseil d'état et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, la Préfète déclare que les Membres du législatif et les Membres de l'exécutif sont régulièrement installés pour la législature 2016-2021.

La Préfète procède à l'élection du Président du Conseil. Elle rappelle que celui-ci est élu pour une année.

◦ **Election du Président du Conseil communal.**

Madame Georgetta Rossier propose Monsieur Pierre-Yves RoCHAT qui accepte.

Le Conseil accepte l'élection tacite.

Monsieur Pierre-Yves ROCHAT est élu tacitement Président du Conseil communal.

La Préfète félicite le Président pour son élection à la fonction de premier citoyen de la commune.

La Préfète procède à l'élection du ou de la secrétaire du Conseil. Elle rappelle que le/la secrétaire est élu/e pour toute la législature.

◦ **Election de la Secrétaire du Conseil communal**

Monsieur Pierre-Yves ROCHAT propose Madame Loredana Simone qui accepte.

Le Conseil accepte l'élection tacite.

Madame Loredana Simone est élue tacitement secrétaire du Conseil communal.

Le procès-verbal de l'installation des Autorités communales pour la législature 2016-2021 est signé par Madame la Préfète et la secrétaire.

Madame Loredana Simone donne lecture du procès-verbal de ces opérations. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Madame la Préfète déclare les Autorités communales de Lavigny régulièrement installées pour la nouvelle législature qui débutera le 1^{er} juillet 2016 pour se terminer le 30 juin 2021. Elle transmet les meilleurs messages du Gouvernement vaudois et leurs félicitations. Elle remercie les Autorités sortantes pour leur travail et leur engagement durant la législature qui s'achève.

Le Président remercie pour son élection et de la confiance que lui témoigne l'Assemblée. Il donne lecture de la suite de l'ordre du jour modifié :

1. Election du/de la 1^{er(ère)} vice-Président(e)
2. Election du/de la 2^{ème} vice-Président(e)
3. Election des scrutateurs
4. Election des scrutateurs-suppléants
5. Election des a) Membres de la Commission de gestion, b) de la Commission des finances et c) de la Commission de recours en matière d'imposition et de taxes.
6. Election des délégués du Conseil communal aux diverses associations intercommunales (ASAGIE)
7. Communication du Bureau du Conseil

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Election du 1^{er} vice-Président

Monsieur Laurent Bourgeois propose Monsieur Hans-Jörg FRISCHHOLZ qui accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Est élu tacitement 1^{er} vice-Président **Monsieur Hans-Jörg FRISCHHOLZ**

2. Election du 2^{ème} vice-Président :

Madame Ingrid Ciampi propose Madame Georgeta Rossier qui accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Est élue tacitement 2^{ème} vice-Présidente **Madame Georgeta Rossier**

3. Election des scrutateurs :

Monsieur Olivier Rochat propose Monsieur Jérémie Rossier et Madame Dominique Vaney

Ils acceptent tous les deux.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Sont élus tacitement scrutateurs **Monsieur Jérémie Rossier et Madame Dominique Vaney**

4. Election des scrutateurs-suppléants :

Le Président propose Madame Cathy Zanola Rossier et Monsieur Philippe Estiévenart

Ils acceptent tous les deux.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Sont élus tacitement scrutateurs-suppléants **Madame Cathy Zanola Rossier et Monsieur Philippe Estiévenart**

5.a) Election de la Commission de gestion.

Monsieur Christian Jan propose Madame Martine Marguerat qui accepte.

Monsieur Stéphane Schmidt propose Monsieur Denis Delapierre qui accepte.

Madame Ingrid Ciampi propose Monsieur Christian Jan qui accepte.

Monsieur Denis Delapierre propose Monsieur Stéphane Schmidt qui accepte.

Monsieur Christian Brocard propose Monsieur Olivier Rochat qui accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Sont élus tacitement à la ComGest :

**Madame Martine Marguerat
Monsieur Denis Delapierre
Monsieur Christian Jan
Monsieur Stéphane Schmidt
Monsieur Olivier Rochat**

5.b) Election de la Commission des finances.

Monsieur Norbert Buffat propose Madame Ingrid Ciampi qui accepte.
Monsieur Laurent Bourgeois propose Monsieur Hervé Moine qui accepte.
Monsieur Jörg Frischholz propose Monsieur Laurent Bourgeois qui accepte.
Monsieur Laurent Bourgeois propose Monsieur Gilles Rossier qui accepte.
Madame Georgeta Rossier propose Madame Sophie Kandaouroff qui accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Sont élus tacitement à la ComFin :

**Madame Ingrid Ciampi
Monsieur Hervé Moine
Monsieur Laurent Bourgeois
Monsieur Gilles Rossier
Madame Sophie Kandaouroff**

5.c) Election de la Commission de recours en matière d'imposition et de taxes.

Monsieur Rémy Châtelain se propose.
Monsieur Christian Jan propose Madame Ingrid Ciampi qui accepte.
Monsieur Norbert Buffat se propose.
Le Président propose Monsieur Christian Jan qui accepte.
Madame Tarnovskaya Elena se propose.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Sont élus tacitement à la ComGest. :

**Monsieur Rémy Châtelain
Madame Ingrid Ciampi
Monsieur Norbert Buffat
Monsieur Christian Jan
Madame Elena Tarnovskaya**

6. Election des délégués du Conseil communal aux diverses associations intercommunales (ASSAGIE).

Sont proposés ou se présentent : Mesdames Marie-Noëlle Bourgeois, Myriam Cornaz, Cathy Zanola Rossier, Monsieur Jean-Frédéric Favre.

Il n'y a pas d'autres propositions.

La votation a lieu au bulletin secret.

<u>Résultat de la votation :</u>	Bulletins délivrés	28
	Bulletins rentrés	28
	Bulletins blancs	2

<u>Sont élus :</u>	Monsieur Jean-François Favre	14 voix
	Madame Myriam Cornaz	6 voix

Monsieur Jean-François Favre est élu en tant que représentant du Conseil communal auprès de l'ASSAGIE.

Madame Myriam Cornaz est élue en tant que suppléante.

7. Communication du Bureau du Conseil.

Le Président rappelle que chacun a reçu une invitation pour le souper qui suivra à l'issue de la dernière séance du Conseil communal de la législature 2011-2016, soit le 22 juin 2016.

Il invite l'Assemblée à venir suivre cette dernière séance dans le public afin de voir le déroulement d'une séance du Conseil communal et ensuite de se rendre au stand de tir pour ledit souper.

Il avise que chacun a reçu les dates des séances du Conseil et demande de bien vouloir agendé celles-ci afin d'être présent.

Il informe que lors de la première séance du Conseil communal de cette législature, il y aura trois préavis municipaux :

- Demande d'autorisation générale de statuer
- Demande d'autorisation générale de plaider
- Demandes imprévisibles

Ces trois préavis sont toujours votés en début de législature. Les deux premiers courent jusqu'à la fin de l'année. Par contre, le préavis intitulé "Demande imprévisibles" sera échu le 30 juin. En conséquence, ces préavis seront transmis à la Commission des finances qui rapportera pour le premier Conseil. Ils seront également transmis aux Membres du Conseil par courrier.

Le Président ajoute qu'il se réjouit de commencer la législature 2016-2021 avec la nouvelle formation du Conseil, composée de quinze nouveaux Conseillers sur les trente Membres que compte le Conseil communal. Il leur souhaite beaucoup de plaisir, un travail fructueux dans une ambiance sympathique. Il souligne que le règlement du Conseil communal a été transmis à chacun. A la page 12, Chapitre II, se trouve les droits des Conseillers, soit le droit d'initiative en déposant un postulat ou une motion et l'interpellation.

Il remercie l'Assemblée pour la confiance qui lui est témoignée.

Le Président annonce que la Commune offre une agape à toute l'Assemblée à la fin de séance.

Il clôt la séance à 18H24 .

Le Président
Pierre-Yves Rochat

La secrétaire
Loredana Simone

